

LE(S) DIRIGEANT(S)

Les représentants personnes physiques

(Gérant EURL / SARL - Gérants et associés SNC - Président - Directeur Général - Administrateurs...)

- 1 copie de la carte d'identité ou du passeport
- 1 déclaration de non condamnation pénale avec déclaration de filiation (*)
- Gérance majoritaire : 1 copie de la carte vitale accompagnée du choix, de l'organisme maladie conventionné (*)
- 1 justificatif de la situation matrimoniale (pour les sociétés de personnes uniquement)
- Pour les représentants de nationalité étrangère :
 - Ressortissants de l'UE: 1 copie de la carte d'identité du pays ou de la carte de résident
 - Non ressortissants de l'UE: 1 copie de la carte de commerçant étranger ou 1 copie du titre de séjour
- 1 pouvoir

Les administrateurs personnes morales

- 1 extrait KBIS en original de moins de 3 mois

Bénéficiaires de l'ACCRES

Formulaire ACCRES et justificatifs correspondants à la situation du demandeur (*)

Conjoint Collaborateur

- 1 déclaration du conjoint collaborateur (*)
- 1 copie de la carte d'identité ou du passeport ou d'un extrait d'acte de naissance
- 1 déclaration de non condamnation pénale avec déclaration de filiation (*)
- 1 extrait d'acte de mariage ou copie du livret de famille
- 1 copie du récépissé de Pacte Civil de Solidarité

Les commissaires aux comptes

- 1 lettre en original d'acceptation des fonctions
- 1 justificatif en original de l'inscription auprès de l'ordre professionnel

LA PERSONNE MORALE

Pour l'EURL / SARL / SNC

- 2 exemplaires des statuts en original signés et paraphés par tous les associés et enregistrés auprès des services fiscaux
- 2 exemplaires du PV de nomination du ou des gérants signés et paraphés par tous les associés (sauf si nomination prévue dans les statuts)
- 1 exemplaire de l'attestation du dépôt des fonds
- 1 exemplaire ou 1 copie du journal d'annonces légales ou l'attestation de parution (*)

Pour la SA

- 2 exemplaires des statuts en original enregistrés auprès des services fiscaux, signés et paraphés par tous les actionnaires
- 2 exemplaires du PV du Conseil d'administration nommant le Président et le cas échéant le Directeur Général signés par tous les administrateurs
- 2 exemplaires de l'attestation du dépôt des fonds avec la liste des souscripteurs mentionnant pour chacun le nombre d'actions et le montant des sommes versées
- 1 exemplaire ou 1 copie du journal d'annonces légales ou l'attestation de parution (*)

IMPRIMÉS A COMPLÉTER

MO TNS ACCRES

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES OBLIGATOIRES

Régime d'imposition des bénéficiaires

Régime de versement et périodicité de la TVA

Coordonnées (tél – fax – mèl)

Nombre de salariés

(*) documents ou listes disponibles auprès du CFE

LE FONDS DE COMMERCE

Création du fonds de commerce

- 1 copie du bail au nom de la société
- 1 copie du titre de propriété du local
- 1 attestation de domiciliation (*)

Achat, location gérance ou apport

- 1 copie de l'acte d'acquisition signé et enregistré
- 1 copie du contrat de location gérance signé
- 2 ex. du rapport du Com. aux Apports
- 1 exemplaire ou 1 copie du journal d'annonces légales ou l'attestation de parution (*)

ACTIVITÉS RÉGLEMENTÉES

Activités réglementées (liste non exhaustive)

Débit de boissons / restauration

- Copie de la licence débit de boissons (Douanes)
- Copie de la licence IV (Mairie)
- Copie de la licence restaurant (Douanes)

Fabrication / vente de plats à emporter accessoire à une activité principale de restauration

- Attestation de stage Chambre de Métiers et de l'Artisanat ou justificatif de dispense (*)
- Règlement 125 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Transport routier de marchandises / de personnes

- Copie de l'attestation d'inscription provisoire au Registre des Transporteurs Routiers

Activité ambulante

La demande initiale de carte permettant l'exercice d'une activité ambulante fait l'objet d'un dossier distinct (*) du dossier d'immatriculation

COÛT DE LA FORMALITÉ

Pour le Greffe du Tribunal de Commerce : €
Greffe de Mont-de-Marsan : à l'ordre de la SCP AKAIGHE
Greffe de Dax : à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Dax

Pour la CCI des Landes : €